

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

046-214602211 (2023) CM11042023-08
Reçu le 13/04/2023

Séance du 11 Avril 2023

Nombre de
conseillers

- en exercice	15
- présents	10
- votants	13
- absents	5
- exclus	0
- vote pour :	13
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	03/04/23

L'an deux vingt-trois, le onze Avril à 20 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la Mairie de Planioles sous la présidence de M. Guy LACOUT, Maire.

Étaient présents : Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,

Absents/Excusés : BAGNAUD Jean-Philippe (pouvoir à Mme MAZET), FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA), TAURAND François (pouvoir à Mr LACOUT)

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°
CM11042023-08

OBJET

**Suppression d'un
poste d'Adjoint
Administratif pp
2^{ème} classe et
création d'un
poste d'Adjoint
Administratif pp
1^{ème} classe**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la secrétaire a été embauché dans un cadre d'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 01/01/2020.

Elle est employée aussi dans ce cadre d'emploi par le SIAEP CAMBURAT PLANIOLES.

Etant donné son ancienneté dans ce cadre d'emploi au SIAEP, et l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au SIAEP CAMBURAT PLANIOLES.

Il convient de supprimer le poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe de l'agent qui occupe cet emploi à raison de 28 heures par semaine et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 28 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 28 h par semaine et de créer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison de 28 h par semaine à compter du 1^{er} avril 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme, le 11 Avril 2023.

Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 12/04/2023
et publication ou
notification
du 12/04/2023



Le Maire,
Guy LACOUT.